



LES AGETTES



Révision du PAZ et du RCCZ

# PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Vue d'ensemble du périmètre constructible avec dangers naturels (à titre indicatif)

Pour homologation



**LEGENDE**

**Zones de construction**

- Zone des villages (DS II)
- Zone d'extension du village H50 (DS II)
- Zone résidentielle H30 (DS II)
- Zone de chalets H20 (DS II)
- Zone artisanale et commerciale (DS III)

**Zones spéciales**

- Zone de constructions et d'installations publiques A (DS II) et B (DS III)
- Zone de constructions et d'installations d'intérêt général pour la production hydroélectrique (DS III)
- Zone d'affectation différée
- Zone d'affectation différée - secteur Zeffeuges
- Zone à aménager

**Zones non urbanisables**

- Zone agricole (DS III)
- Surface libre de constructions autour de la chapelle des Agettes et de la maison Allet (50m)

**Zones à protéger**

- Zone de protection du paysage d'importance communale (DS III)
- Zone de protection de la nature d'importance communale (DS III)
- Zone agricole protégée
- Zones et éléments figurant à titre indicatif
- Constataction forestière définitive
- Aire forestière
- Zones de protection des sources: S1 - S2 - S3
- Périmètre provisoire de protection des eaux souterraines
- Espace réservé aux eaux (ERE)

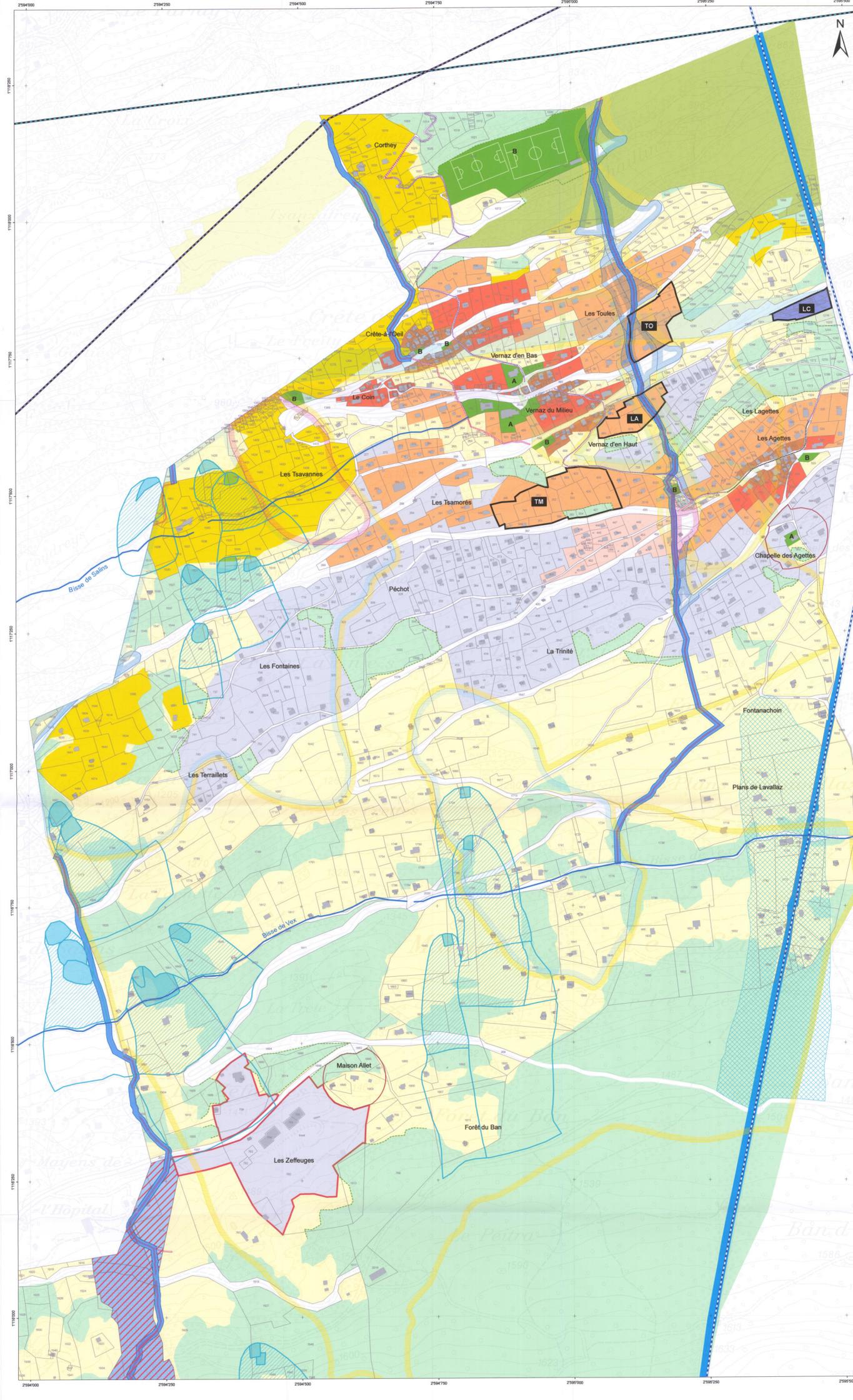
**Autres**

- Chemin IVS historique d'importance locale
- Chemin IVS historique d'importance locale avec substance
- Chemin IVS historique d'importance locale avec beaucoup de substance
- Bisses et décharges
- Ligne électrique à haute tension
- Ligne électrique à haute tension projetée
- Conduite forcée
- Limite communale

**Périmètres exposés aux dangers naturels (à titre indicatif)**

Zones de danger hydrologique	Zones de danger de glissement	Zones de danger liées au gypse
Elevé	Elevé	Danger moyen
Moyen	Moyen	BEG SA, 29.08.2011
Faible	Faible	
Résiduel	Résiduel	BEG SA, 29.08.2011

XBM SA, juin 2013



Approbation par l'Assemblée primaire  
Les Agettes, le 29 novembre 2013

Adapté selon requêtes du Canton  
Approuvé par le conseil municipal de Sion le 24.03.2018,  
selon décision du conseil municipal des Agettes du 27.12.2016

Le président  Le secrétaire 

Modifié par le Conseil d'Etat dans le cadre de la demande d'homologation

Selon avis informatif du 22 juin 2018

Homologation par le Conseil d'Etat

Sion, le ..... homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du 13 DEC. 2018

Droit de sceau: Fr. ....  
Lettre: Le chancelier d'Etat: 

